



Procès-Verbal
du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Ardèche

L'an deux mille-vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes, Séverine GARDES, et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG les conseillers municipaux.

Absents : Mme Clotilde FREUCHET, Mme Ingrid RABATÉ, Mme Adeline ANDONI, Mme Elise BUNOT, Mme Cyrielle MARCOTTE-ESCHBACH et M. Gérard MERCIER

Absents ayant donné procuration à :

Excusée : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du PV du 25/03/2024 à l'unanimité.

I - FINANCES

1° Vote du taux d'imposition des taxes locales

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024,
- D'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31,44 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 114,82 %
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 0 %
- De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Questions :

(F. DOUILLET) demande pourquoi le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires est à 0% ?

(J-M. VIALLE) répond qu'il y a eu une simulation faite dans le passé, que la somme estimée n'était pas élevée ; il n'y a donc rien qui a été mis en place pour taxer les résidences secondaires.

J-M. VIALLE propose de créer un petit groupe de travail pour étudier la question et qu'il faudra ensuite délibérer à l'automne si le conseil municipal souhaite mettre en place cette taxe.

(F. DOUILLET) sait-on combien il y a de résidences secondaires à Veyras ?

(A LOUCHE) répond qu'on ne connaît pas le nombre exact mais qu'il pense qu'il n'y en a pas beaucoup.

Remarque :

(R. HILAIRE) précise que nous sommes là car il y avait une erreur administrative à corriger sur la délibération et qu'il n'y a pas d'urgence à traiter ce sujet. Cela pourra être abordé lors d'une prochaine réunion.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 18h15

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Affichage et publication électronique le 14 MAI 2024

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr